



Froideville

Greffe Municipal
Rue du Village 16
1055 Froideville

021 881 22 27
021 881 22 38 fax
greffe@froideville.ch

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

du 9 octobre 2018

COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes:

1. Fête nationale

La commémoration de notre fête nationale s'est déroulée au Centre Sportif de Pré Camuz le 1^{er} août; nous avons pu y dénombrier de nombreux citoyens de notre commune venus participer à cette manifestation organisée par la Société de Jeunesse, que nous tenons à remercier par ces quelques lignes; merci également à cette même société villageoise pour l'animation de l'après-midi du même jour, soit un rallye villageois fort apprécié par les participants.

2. Jumelage Froideville – La Pacaudière

La rencontre annuelle du Jumelage avec La Pacaudière s'est déroulée les 8 et 9 septembre derniers à Froideville et nous avons pu bénéficier d'une formidable journée ensoleillée. Nous nous étions donné rendez-vous au Centre Sportif de Pré Camuz pour organiser le déplacement à Corsier-sur-Vevey, où nous avons été rejoints par nos amis français. Après une visite du musée Chaplin, fort appréciée par les Pacaudois, nous avons partagé un repas dans un restaurant de Grandvaux qui offre une vue exceptionnelle sur le Lac Léman. En fin d'après-midi, au terme de l'apéritif et de la partie officielle, chaque famille accompagnée de ses hôtes a rejoint sa demeure. Dimanche en fin d'après-midi, et après diverses activités, le car français est reparti pour La Pacaudière où nous nous rendrons les 7 et 8 septembre 2019. La Municipalité regrette que l'excellente ambiance qui règne au sein de notre Jumelage ne soit pas partagée avec un plus grand nombre de Cacatchoux.

3. Réfection du chemin du Closel et remplacement de la conduite d'eau – préavis Nos 22 et 23/2018

Les travaux de réfection de ce chemin et le remplacement de la conduite d'eau ont débuté le 3 septembre. Des restrictions et des modifications de la circulation ont été mises en place pour la durée des travaux et nous remercions ici les bordiers du chemin du Closel pour leur patience. Nous avons malheureusement découvert quelques mauvaises surprises au cours de la réfection de la route: 1) la conduite récoltant les eaux de surface de ce secteur n'était enfouie qu'à 25 cm de profondeur; il n'était pas prévu de remplacer cette conduite, mais il a été indispensable de la positionner plus profondément, c'est-à-dire au-dessous des 40 cm d'encaissement; 2) au carrefour du chemin du Lavoir, il a été découvert un très gros bloc de béton, nous obligeant à dévier le trajet de la conduite initialement prévu de quelques dizaines de centimètres. Ces travaux n'étaient pas prévus dans les préavis et entraînent certaines plus-values, qui seront en partie compensées par des moins-values de certains travaux moins onéreux que prévus, ainsi que par les réserves à disposition (divers et imprévus). En raison de conditions météorologiques très favorables, les travaux ont pu se dérouler en un temps record et la pose de l'enrobé a déjà été effectuée.

4. Construction d'un nouveau bâtiment de voirie au chemin du Lavoir – préavis Nos 12/2017 et 31/2018

La préparation du terrain et la démolition des infrastructures de l'ancienne déchèterie ont débuté le 30 août. La signalisation du chemin du Lavoir a été provisoirement modifiée afin de faciliter l'accès au chantier, tout en tenant compte de la réfection du chemin du Closel. Nous prions d'ores et déjà les bordiers de nous excuser des désagréments provoqués par ces deux chantiers et nous mettons tout en œuvre pour que tout se déroule dans les meilleures conditions possibles.

5. Situation au niveau de l'eau de consommation

Les sources de notre commune subissent très fortement le phénomène de sécheresse de cet été et de ce début d'automne. A ce jour, elles ne couvrent plus que 56 % de notre consommation journalière. Le captage du Rossy (122 m³) auquel s'ajoute le réservoir des Baccalins (139 m³) ne nous fournissent, pendant cette période sèche, que 261 m³ par jour en moyenne, alors même que la consommation journalière s'élève à 464 m³, toujours en moyenne; nous pompons donc actuellement en moyenne 203 m³ d'eau par jour sur le réseau d'eau de Lausanne. En année normale, nos sources produisent 85 % des besoins pour notre consommation, ce qui justifie le fait que nous ne pouvons lever les restrictions d'eau, car plusieurs jours de pluie intense seront nécessaires pour compenser le déficit hydrologique actuel.

6. Projet de Parc Naturel Périurbain (PNP)

En date du 28 juin, le comité de JUTAVAQ (Jorat Une Terre A Vivre Au Quotidien) nous a envoyé un courrier avec un PPA (Plan Partiel d'Affectation) intercommunal PNP Jorat qui comportait un projet de périmètre de zone centrale, un projet de périmètre de zone de transition, ainsi qu'un projet de règlement de police concernant ces différents périmètres. Ce courrier demandait aux différentes communes territoriales concernées par ces divers projets de se prononcer d'ici au 20 juillet sur ce dossier.

La Municipalité de Froideville a répondu en date du 19 juillet de la façon suivante:

- le délai de réflexion étant particulièrement court, la Municipalité a toutefois étudié de manière approfondie, puis discuté de tous les éléments qui ont été mis à notre disposition et, finalement débattu sur toutes les questions qui nous ont été posées;
- depuis le début de l'étude de ce projet de PNP, la Municipalité a toujours soutenu une procédure qui veut que ce soit notre Législatif communal qui se prononce sur l'avenir territorial de nos forêts, qu'elles soient des propriétés de collectivités cantonales ou communales, ou encore qu'elles soient des propriétés privées;
- cet avant-projet de PPA, tel qu'il nous a été soumis, n'est qu'un des éléments du dossier complet qui doit être lié au projet de charte pour que nous puissions nous prononcer sur l'entier du dossier;
- à ce jour, beaucoup trop d'éléments nous semblent encore trop incertains par rapport à l'ordonnance fédérale sur les parcs naturels, soit:
 - garantie à terme des cheminements;
 - dérogations pour l'utilisation des engins motorisés en zone centrale;
 - avenir du chemin des Pierres;
 - gestion de la faune;
 - coût et financement du PNP;
 - compatibilité avec un projet éolien à proximité;
 - gestion sanitaire;
 - route des Paysans au centre de la zone centrale;
 - etc.
- toutefois, avant de clarifier la position de la Municipalité de Froideville en fonction des éléments qui nous sont connus à ce jour, nous nous positionnons comme suit par rapport au projet de PPA intercommunal PNP Jorat, ainsi qu'à son règlement de police:

La Municipalité de Froideville s'oppose à toutes les zones centrales et toutes les zones de transition sur l'entier de son territoire communal, hormis les réserves forestières prévues aujourd'hui dans la législation actuelle.

A notre plus grand étonnement, les teneurs de la lettre précisant la position de la Municipalité ont fait l'objet d'un article dans le 24 Heures du 11 septembre, ceci avant que nous ayons eu le temps d'en informer notre Législatif. Comme précisé dans cet article, nous avons reçu un courrier signé par Mme la Présidente de JUTAVAQ et par la cheffe de projet du PNP en date du 10 septembre, nous informant que les divers périmètres du PNP allaient être redessinés en excluant le territoire de notre commune. Pour l'instant, comme précisé dans notre engagement, notre commune fait toujours partie des membres de JUTAVAQ. Les autres buts de l'association, hormis le projet de PNP, il ne faudrait pas l'oublier, ne sont pas remis en cause par votre Exécutif. Nous ne manquerons pas de vous informer des suites données à ce dossier.

Nous en avons terminé avec les communications que nous souhaitions vous apporter et vous remercions de votre attention.

Le Syndic:

 Jean-François THUILLARD



La Secrétaire:


 Alice HENRY